

Pour n'être pas un ouvrage d'actualité, ce livre n'en est pas moins actuel. Il ne porte ainsi pas – ou pas de façon spécifique, malgré l'intérêt légitime qu'elle suscite – sur la question de l'« économie numérique » et des aspects juridico-légaux attachés à son développement, avec les nouveaux modes de consommation culturelle qui en découlent. Cette question, si houleusement débattue et non encore résolue, y est toutefois abordée, au travers notamment de certaines prises de position politiques présidant à l'élaboration de la loi dans un contexte sociétal en évolution.

Les rapports de l'art au droit et du droit à l'art sont anciens, au moins autant que quelques-uns des conflits qui les opposent, ou qui opposent l'art soit au pouvoir, soit au modèle social. Ce que ce livre propose est un recul réflexif sur les mutations introduites non seulement par la technologie (qui n'en concerne qu'une partie), mais aussi par les changements dans la pratique même de l'art et la façon de penser ce dernier, lesquels font éclater les cadres traditionnels qui le définissent. Il aborde ainsi notamment – habituel négligé des débats trop d'actualité – les interrogations essentielles posées par l'art contemporain dans ses diverses formes dont les arts plastiques, le cinéma, la musique. Il est rédigé par des universitaires attachés à l'étude de l'art et éventuellement praticiens de ces formes artistiques, ou, dans un éclairage croisé, à l'étude du droit.

Ce volume réunit des contributions de Jean-Marc Chauvel, Xavier Hascher, Corine Pencenat, Jean-François Robic, Germain Roesz, Patrick Tafforeau.

photo couverture : *Hommage à Philippe Thomas, autoportrait en groupe*, 1985,
courtesy Claire Burrus

ISBN : 978-2-296-55221-0

14,50 €



L'Harmattan



du droit à l'art

du droit à l'art



esthétiques → *as*

L'Harmattan